

## Synthèse du CSAL du 07 octobre 2025

### Acte II de la modernisation de l'établissement (information)

La transformation de l'établissement se poursuit avec l'acte II. L'objectif est redéfinir le rôle de chacun et de préciser le périmètre d'action de chaque filière métier pour être plus efficace et plus efficient.

Afin de renforcer notre capacité de pilotage, un travail sur les filières est mené avec une centralisation sans mobilités géographiques de certaines filières et la création de nouvelles filières : filière supports de proximité, filière risques transverses, filière Energie, Innovation et RSE.

Des groupes de travail composés d'agents du siège et des DT ont été constitués afin d'élaborer les cahiers de filières décrivant les missions, les métiers, l'organisation en cible et en trajectoire, les interfaces et les liens vers les autres filières. Ces cahiers devront être finalisés pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2026.

L'acte II doit faire l'objet d'une large concertation avec les agents.

Les agents doivent être tenus informés de l'avancement de la production des groupes de travail afin que chacun puisse y contribuer s'il le souhaite.

#### Questions/remarques de la **CFDT VNF**

Qu'est-ce que la DT envisage en termes de communication auprès de ses agents ?

La **direction** a indiqué qu'elle communiquera selon le cadrage défini par le national. En l'absence de cadrage, la DT mettra en place ce qu'elle jugera utile et raisonnable. Le but est de construire ensemble cette méthode. Des points d'étape pourront être faits lors du CSAL ou en bilatérale.

### Ajustement de l'organisation su SEME (consultation)

#### Contexte :

- Création du PCC rattaché au SEME,
- 6 postes vacants au sein de l'unité EXGT
- Montée en charge du volet technique du projet de téléconduite
- Embauche d'un CDD en renfort ponctuel sur un poste de « chargé d'exploitation fluviale »
- Poste « secrétariat – assistant exploitation » vacant depuis 2023

#### Organisation proposée :

- Le chef de projet téléconduite exclusivement dédié à cette mission
- Poste « secrétariat – assistant exploitation » transformé en un poste de « chargé d'exploitation fluviale »
- Pérennisation du poste « chargé d'exploitation fluviale » dorénavant intégré au PCC et rattaché au responsable du PCC, recrutement d'un agent de catégorie B.
- L'unité EXGT est réorganisée en 2 pôles : bathymétrie et travaux fluviaux
- Brigade des travaux fluviaux : modification du poste de « responsable de la programmation » en « chef d'équipe et de programmation » avec la mission d'encadrer directement les 5 postes de pilotes de la brigade

Questions/remarques de la **CFDT VNF**

La **CFDT VNF** s'étonne de la suppression d'un poste étant donné les enjeux futurs du SEME en termes de maintenance, gestion hydraulique, sécurité des ouvrages, téléconduite.

La **direction** a indiqué que cette suppression était « artificielle » car le poste qui est supprimé est le poste de chargé d'exploitation fluviale en CDD qu'on recrée au sein du PCC et on renforce l'exploitation.

La **CFDT VNF** s'interroge sur la vacance du poste de « chargé de la politique de maintenance » étant donné les enjeux en matière de maintenance pour l'établissement.

La **direction** a indiqué que ce poste était vacant depuis quelques années et que la DT avait atteint son plafond d'emploi pour 2025.

VOTE **CFDT VNF** : ABSTENTION

**Maintien dans l'emploi PCC (consultation)**

Pour faire suite à la création du PCC, il est proposé d'ajouter à la liste actuelle du plan de maintien dans l'emploi les fonctions ou activités suivantes :

- SEME/responsable du PCC dans la logique de supervision, de remontée d'informations sur l'état du réseau
- SEME/PCC/Chef de salle afin d'assurer les activités nécessaires et de supervision du réseau sur l'ensemble de la période d'exploitation

VOTE **CFDT VNF** : FAVORABLE

**Bilan de l'expérimentation sur la modification des horaires de travail des personnels de production de l'atelier de Férin (consultation)**

Une expérimentation consistant à appliquer, pour les personnels de production de l'atelier, un horaire de travail « d'été » tout au long de l'année a été mise en place en 2024.

Le bilan est positif :

- Simplification administrative en raison de la suppression de l'alternance des horaires d'été et hiver, gestion simplifiée dans octave
- Harmonisation des horaires de travail sur l'année
- Meilleure qualité de vie au travail
- Confort personnel notamment en fin d'après-midi
- Pas d'impact sur les livraisons
- Pas d'incidence sur les heures supplémentaires

Par conséquent, il est proposé de la maintenir définitivement.

VOTE **CFDT VNF** : FAVORABLE

**Questions diverses CFDT VNF :**

*- Est-il possible de changer les horaires des vacations support d'exploitation au PCC : 7H30-12H00/13H00-16H30 au lieu de 8h00-12H00/13H00-17H00*

Tous les représentants du personnel étant favorables, la direction valide ces nouveaux horaires.

*- Combien y aura – t-il d'opérateurs au PCC à l'issue de la 3<sup>ème</sup> phase ?*

Il est difficile de le savoir précisément aujourd'hui car on va expérimenter la phase 2. C'est le retour d'expérience sur ces prochains mois qui nous permettra de quantifier le nombre d'opérateurs dont nous auront besoin. Dès que le positionnement en phase 2 sera terminé, on va pouvoir demander aux éclusiers de la phase 3 de nous confirmer s'ils souhaitent rejoindre le PCC afin de pouvoir réserver leur place au PCC.

*- Modalités de versement de l'IOT-G pour les personnels qui ont fait des remplacements aux écluses ? suites données par le SGAP ?*

Le SGAP a confirmé que le versement de l'IOT-G était acté pour ces personnels car ils font partie de l'étude d'impact. On est en train de calculer le M0 et le M1 pour pouvoir le mettre en place. Les agents seront informés dès que ce travail sera effectué et validé par le SGAP. Une régularisation devrait intervenir en fin d'année/début d'année prochaine.

*- Où en est-on de la mise en place de la nouvelle fiche financière destinée à être communiquée aux éclusiers devant se positionner au PCC ? leur a-t-elle été transmise ?*

La fiche financière leur a été transmise en même temps que leur fiche d'affectation.